

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le comité constitué en vertu du *Règlement 1596-00-2008 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Beloeil* est saisi d'une demande de démolition pour l'immeuble situé au 1660, rue Richelieu.

Conformément au règlement 1596-00-2008, toute personne qui désire s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour ce projet de démolition doit, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée à la Direction des affaires juridiques par écrit, soit par la poste, au 777, rue Laurier, Beloeil (Québec), J3G 4S9 ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Le Comité de préservation du patrimoine bâti analysera les oppositions reçues lors de sa séance 8 juin 2020 à 18 h 30.

Toutefois, considérant les arrêtés ministériels 2020-029 et 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance sera tenue à huis clos par visioconférence et l'enregistrement audiovisuel sera rendu disponible sur le site internet de la Ville de Beloeil dès le 9 juin, au beloeil.ca/comite-de-preservation-du-patrimoine-bati.

Donné à Beloeil, ce 28 mai 2020.

MARILYNE TREMBLAY, avocate.
Greffière

